



Section du Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, le 11 juillet 2017

à

Monsieur l'Inspecteur d'académie
Directeur académique des
Services de l'Education nationale
du Puy-de-Dôme

Cité administrative
Rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND Cédex

Objet :

Recrutements d'enseignants
pour le département du Puy-de-Dôme

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Lors des dernières instances paritaires dans l'académie, le déficit de personnel sur les quatre départements de l'Académie de Clermont-Ferrand a été mis en évidence. Des postes ne pourront être pourvus faute de personnels titulaires disponibles. Le risque est grand de voir la continuité du service public d'éducation rompue et les missions de l'école perturbées (remplacement, aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers, scolarisation des moins de 3 ans, etc.). Le recours à la liste complémentaire a été envisagé et nous considérons que c'est une avancée positive. Ces candidats recrutés par ce biais auront un statut de fonctionnaire stagiaire et bénéficieront des mêmes conditions d'entrée dans le métier avec une formation initiale. Notons que la plupart d'entre eux ont déjà un Master Enseignement ou sont en train de le valider.

Par contre, vous nous avez informés, lors d'une récente CAPD de l'éventualité de recrutement de contractuels. Le SNUipp-FSU est fermement opposé à cette possibilité car elle serait génératrice de difficultés pour les équipes d'école ainsi que pour les équipes de circonscription et instaurerait une nouvelle précarité professionnelle. De fait elle constituerait une régression pour le service public d'éducation d'autant plus que le corps des remplaçants dans le département du Puy-de-Dôme s'est éteint à la fin des années soixante-dix.

Face aux besoins du département, un autre levier existe. En effet, au regard du nombre de collègues qui souhaitent rentrer dans le département, il nous semble plus pertinent d'augmenter le nombre d'enseignants qui ont formulé une demande d'ineat car ceux-ci sont formés, expérimentés et pour certains en souffrance en raison d'une situation familiale compliquée ou d'une santé fragilisée du fait de l'éloignement géographique. Ces facteurs ont inévitablement des répercussions sur le bon fonctionnement du service public.

Nous rappelons qu'actuellement pour notre département, 28 demandes de permutation ont été satisfaites sur les 360 exprimées dont 116 pour rapprochement de conjoints. Si nous pouvons compter à ce jour l'intégration de 20 ineat, il reste beaucoup de personnes en attente de réponse, parfois obligées de se mettre en disponibilité alors qu'elles auraient toutes les compétences professionnelles pour exercer leur métier.

En conséquence, nous vous demandons que conformément aux textes réglementaires et jusqu'à l'ouverture du prochain concours,

1°) il soit fait appel à la liste complémentaire pour pourvoir les postes en lieu et place du

recrutement de contractuels,

2°) que les demandes pour intégrer le département du Puy-de-Dôme par la procédure d'ineat-exeat soient élargies d'abord aux départements limitrophes puis ensuite à d'autres académies.

En vous assurant de notre attachement à un bon fonctionnement du service public d'éducation, nous vous adressons, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de notre considération.

Les co-secrétaires départementales du SNUipp-FSU 63,
Régine DUMAS et Joëlle MASSON

Copie à :

M. Yves LEON, Inspecteur de l'Education nationale Adjoint à l'IA.

SNUipp-FSU 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ Snu63@snuipp.fr